



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

APPROBATION DES TARIFS 2017 DU SERVICE DE L'EAU

OBJET :

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne	Procuration
PONTET Anthony	Procuration
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Procuration
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Il est proposé de maintenir en 2017 l'ensemble des tarifs de l'Eau en vigueur en 2016 (abonnement et consommation au m3).

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a fait part du maintien du tarif 2016 de la redevance Lutte Pollution pour l'exercice 2017, soit 0,29 € H.T/m3.

L'évolution de la facture domestique globale de l'eau et de l'assainissement (pour une consommation de 120 m3/an) sera de - 0,19 % (- 0,66 € TTC) aux taux de TVA en vigueur en décembre 2016.

En cas de nouvelles évolutions des taux de TVA adoptées par le gouvernement au 01/01/2017, celles-ci seront appliquées sur les montants HT des abonnements et redevances des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux redevances Agence de l'Eau.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les tarifs des redevances et abonnement qui vous sont soumis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Lepoittevin - **Abstentions** : M. Garella (02)/ M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

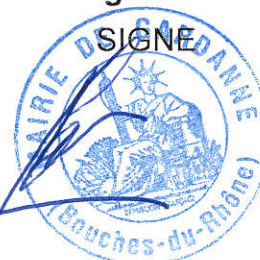
DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser le maintien des tarifs des abonnements et redevances du Service de l'Eau pour l'année 2017 comme suit :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Evolution	En %
Tarif domestique jusqu'à 328,77 l/j, par m3 en € HT	0,9958 €	0,9958 €	+ 0 €	0%
Tarif domestique au-delà de 328,77 l/j, par m3 en € HT	1,3143 €	1,3143 €	+ 0 €	0%
Tarif industriel, par m3 en € HT	1,5670 €	1,5670 €	+ 0 €	0%
Tarif service public, par m3 en € HT	0,4369 €	0,4369 €	+ 0 €	0%
Abonnement journalier par indice compteur en € HT	0,08232 €	0,08232 €	+0 €	0%

ARTICLE 2 : Que les recettes correspondantes seront constatées sur le budget du Service de l'Eau - section exploitation - article 70111.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

13 DEC. 2016

AFFICHEE LE :

13 DEC. 2016

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE LE :

13 DEC. 2016